



Relais Petite Enfance

Adresse postale : 1 rue des Cannelles / 47150 MONFLANQUIN

Courriel : laure.cambon@ccbastides47.com

REGLEMENT de FONCTIONNEMENT

2024

« L'Enfant ne joue pas pour apprendre, mais il apprend parce qu'il joue. »
Jean EPSTEIN

1. PRESENTATION DU RELAIS

Le Relais Petite Enfance de la Communauté des Communes des BASTIDES en HAUT AGENAIS PERIGORD est un service offert aux Assistant·e·s Maternel·le·s agréé·s·es ou aux candidat·e·s à l'agrément, aux Familles, aux Gardes à domicile, aux Professionnelles de la Petite Enfance du territoire. Il n'est ni un mode d'accueil, ni un service employeur, de contrôle des assistantes maternelles, sa fréquentation est libre et gratuite (*une inscription aux activités est nécessaire, pour une meilleure organisation*).

La direction du R.P.E. est assurée à Laure Cambon Educatrice de Jeunes Enfants.

Il a ouvert ses portes en Août 2011. C'est un lieu d'échanges, d'écoute, source d'informations. Depuis 2021 il regroupe le territoire de la collectivité dans sa globalité.

Il contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil de l'enfant et à la professionnalisation de l'Assistant(e) Maternel(le), des Gardes à domicile...

Il répond actuellement aux besoins d'informations des parents, des professionnelles.

Sa particularité : **il est multi-sites**

→ **Les bureaux** (lieu source d'informations) se situent :

- Pour Born et pour Castillonnès dans le bâtiment regroupant le Relais et la Crèche
- Pour Monflanquin au bureau N°15 niveau inférieur de la Maison de Santé,

→ **Les salles d'activités** (pour les matinées d'éveil) sont établies

- dans les locaux de l'ALSH pour le relais de Monflanquin (espace étudié pour la petite enfance)
- dans la pièce du relais réservée à l'accueil du jeune public pour Born et pour Castillonnès.

Les lieux restent ouverts à tous nouveaux venus, qui seront accueillis et présentés au groupe des adultes et des enfants.

Relais Petite Enfance multi-sites

Antenne **Born** : 55 rue le Crèche 47210 St Eutrope de Born (bureau et salle d'activités)

Antenne de **Castillonnès** : Rue de l'ancienne gare 47330 Castillonnès (bureau et salle d'activités)

Antenne de **Monflanquin** : Maison de Santé, Place du 8 Mai 1945 47150 Monflanquin (bureau)

Antenne de **Monflanquin** : les locaux de l'ALSH Lac de Coulon 47150 Monflanquin (salle d'activités)

Courriel : lesanimationsdurelaisccbhap@gmail.com

2. CALENDRIER :

➤ Permanences téléphoniques et administratives

- Au bureau de Born : le LUNDI de 9h à 17h30
- Au bureau de Castillonès : le MARDI de 9h à 17h30
- Au bureau de Monflanquin : le MERCREDI de 9h à 17h30
le JEUDI de 9h à 17h30
le VENDREDI de 9h à 12h30

**Il est préférable de prendre rendez-vous au préalable pour garantir un meilleur service.
Possibilité de prendre rendez-vous après 17h30 le mercredi et le jeudi**

➤ Matinées d'éveil : de 9h30 à 12h15

- Dans la salle de Born : 1 LUNDI / 2
- Dans la salle de Castillonès : 1 JEUDI / 2
- Dans les locaux de l'ALSH à Monflanquin : le VENDREDI (hors vacances scolaires)

➤ Fermetures annuelles

- Trois semaines en été,
- Pour les vacances de fin d'année
- Des jours isolés. CF le planning annuel.

3. MODALITES D'INSCRIPTION :

- Compléter le dossier d'inscription et le rendre à la Responsable du **R.P.E.**
- Prendre connaissance du Règlement de Fonctionnement
- S'engager à l'appliquer
- Remplir et signer les diverses autorisations

4. LA MATINEE D'EVEIL :

- Elle est ouverte aux Parents, aux Assistant·e·s Maternel·le·s agréé·s·es ou aux candidat·e·s à l'agrément, aux Gardes à domicile et aux **enfants âgés de 2mois ½ à 4 ans** (*les sorties en extérieur lors des vacances scolaires peuvent être ouvertes aux plus grands*).
- Elle offre aux enfants des possibilités de rencontres, d'éveil par le jeu, d'observer, d'écouter et la possibilité de participer ou non aux activités...
- Elle participe à son développement psychomoteur en proposant des activités adaptées et variées...
- Elle permet aux adultes de rompre leur isolement et d'acquérir de nouveaux savoir-faire et savoir-être auprès des enfants, de développer un lieu riche d'échanges entre professionnelles, parents...
- Elle demande aux usagers une franche adhésion : si l'adulte s'implique l'enfant participera volontiers aux animations proposées.

**La participation aux activités du relais induit le respect de quelques règles de vie :
respecter le matériel utilisé, aider au rangement, au petit nettoyage et participer
activement lors du déroulement...**

5. ORGANISATION d'une matinée d'éveil :

- 9h30 → ouverture des portes : accueil, temps d'échanges, jeux libres
- 9h30 - 10h → Temps de regroupement
- 10h15 - 11h/11h15 → activité programmée
**Pour une meilleure organisation et par respect pour les intervenants et usagers
merci d'arriver AVANT 10h**
- 11h15 → petit nettoyage, rangement, jeux libres pour les enfants
- 11h30 → retour au calme
- 11h45 → rangement du Relais avec tous les usagers
- 12h/12h15 → fermeture des portes

6. REGLES DE VIE LORS DES ANIMATIONS PROPOSEES PAR LE RELAIS :

- ✚ Toute activité est proposée et non imposée.
- ✚ **Ne pas avoir d'objectifs de résultats** : le simple plaisir de la découverte reste l'objectif primordial à ces âges.
- ✚ Dans toute activité il y a un temps de préparation mais aussi un temps de rangement et de nettoyage.
- ✚ **Mieux vaut prendre un petit nombre d'enfants, être disponible pour ce petit groupe et proposer aux autres enfants de participer par roulement.**
- ✚ L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, mais il encourage l'enfant à faire.
- ✚ **Enoncer les règles de l'activité aux enfants avant de la commencer.**
- ✚ Ne proposer à un enfant qu'une activité qu'il est en mesure de réussir, ne pas le mettre en échec.
- ✚ **Laisser l'enfant quitter l'activité dès qu'il le veut, même si c'est au début.**
- ✚ L'adulte s'assoie au niveau des enfants, se rend disponible tout au long de la matinée, veille à sa sécurité.

7. A QUOI S'ENGAGE L'USAGER DU RELAIS ?

Il s'engage à :

- Être garant du bien-être de l'enfant : l'enfant arrive détendu, n'a pas faim, ni sommeil...
- Respecter son rythme : chaque enfant est unique...
- Rester disponible, à son écoute, parler de l'enfant en sa présence en s'adressant à lui ...
- Le valoriser, reconnaître ses besoins et l'accompagner vers l'autonomie...
- Valoriser son ouverture aux autres usagers (pairs, adultes...)
- Veiller à respecter ses choix, observer ses réactions dans le groupe...
- Verbaliser ses intentions et ses actes avant d'intervenir auprès de l'enfant...
- Eviter les échanges entre adultes pendant l'animation...
- Participer activement aux activités proposées...
- Respecter l'heure de début et de fin de l'atelier lorsqu'il est animé par un intervenant extérieur
- Ne pas fumer dans l'enceinte du RPE (locaux et extérieurs).

En tout état de cause l'utilisateur du relais s'engage à parler, communiquer calmement, doucement, en respectant ce lieu...

AUCUNE ATTITUDE (geste, parole,...) AGRESSIVE NE SERA ACCEPTEE !!!!

(Article 1er de la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 relative aux Assistants Maternels et aux Assistants Familiaux :

« La politique de la petite enfance a pour but de favoriser le développement physique et psychique de l'enfant, de permettre son épanouissement et de garantir son bien-être. »)

**Obligation de signalement des enfants en danger : c'est du ressort de la responsabilité civile et pénale
sinon, nous sommes dans l'infraction de la loi pour non-assistance à personne en danger.**

8. CLAUSES PARTICULIERES et RESPONSABILITES du R.P.E.

- Le relais n'est pas tenu responsable des pertes, détériorations de bijoux, ou divers objets appartenant à l'enfant ou à son assistante maternelle (*tâches sur les vêtements → il est préférable de penser à des tenues adéquates pour les activités...*).
- Le relais est un service gratuit. Néanmoins, une participation financière exceptionnelle pourra être demandée aux usagers lors d'actions ponctuelles nécessitant une dépense particulière.
- Après accord des parents, des photos ou vidéos peuvent être prises lors des activités du relais et pourront être publiées ou exposées sans but commercial, aux seules fins de la communication de la Communauté des Communes des BASTIDES en HAUT AGENAIS PÉRIGORD...
- En cas de fièvre et/ou de maladies contagieuses l'enfant n'est pas accueilli afin de prévenir tout risque de contagion...
- L'Assistant·e Maternel·le et/ou le parent présent, reste responsable des enfants qu'elle, qu'il accueille.
- Chaque usager devra apporter tout le nécessaire pour les enfants accueillis (pour le change, pour une collation...) : serviette de toilette individuelle, nécessaire pour le change, biberon ou verre / bec verseur, bavoirs, goûter et boissons, petites cuillères...
- Pour une question d'hygiène, l'usager doit penser à retirer ses chaussures pour toutes les activités
- Les usagers du relais s'engagent à remporter les couches souillées pendant la matinée d'éveil.

9. CLAUSES PARTICULIERES SANITAIRES

- Inscription obligatoire par mail au plus tard la veille de la matinée.
- À son arrivée l'adulte devra se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique ou les laver au point d'eau réservé à cet effet
- L'enfant devra quant à lui se laver les mains, au point d'eau qui lui est réservé, avant même qu'il commence jouer.

Ce règlement sera amené à évoluer
au fil des années, selon les besoins du service.

Relais Petite Enfance multi-sites

Antenne **Born** : 55 rue le Crèche 47210 St Eutrope de Born (bureau et salle d'activités)
Antenne de **Castillonnès** : Rue de l'ancienne gare 47330 Castillonnès (bureau et salle d'activités)
Antenne de **Monflanquin** : Maison de Santé, Place du 8 Mai 1945 47150 Monflanquin (bureau)
Antenne de **Monflanquin** : les locaux de l'ALSH Lac de Coulon 47150 Monflanquin (salle d'activités)

Courriel : lesanimationsdurelaisccbhap@gmail.com